

Paris, le

**Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission Départementale d'Équipement
Commercial**

Préfecture du Département
Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement
Section Urbanisme et Activités Économiques
50, avenue Daumesnil
75012 PARIS

Objet : Salle Gaumont Grand Ecran Italie

Madame, Monsieur,

Nous nous adressons à vous en votre qualité de membre de la **Commission Départementale d'Équipement Commercial** chargée d'attribuer le 4 Octobre les autorisations nécessaires à l'installation de commerces à la place du Grand Ecran Italie.

Par la présente, nous tenons à souligner que l'engagement de la société EuroPalaces de rénover sur l'avenue des Gobelins le *Gaumont Fauvettes* et d'installer la fondation Pathé au *Gaumont Rodin*, ne concernerait qu'un nombre limité de spectateurs ainsi qu'une poignée de chercheurs et de spécialistes du cinéma. Ces propositions ne représentent donc qu'une infime compensation au regard de la perte inestimable du Grand Ecran, dont la destruction constituerait un véritable scandale pour la population parisienne.

En effet, avec ses 650 places et son écran panoramique géant de 240 m2 susceptibles de rassembler un vaste public populaire, la salle de la place d'Italie représente non seulement le dernier grand écran de notre capitale depuis la fermeture du Kinopanorama, mais un important complexe audiovisuel polyvalent ultra-moderne, conçu par la municipalité aussi bien pour le cinéma que pour la télévision (enregistrement d'émissions, retransmission en direct de grands événements sportifs...), le spectacle vivant (concert, théâtre, danse, comédie musicale...), les congrès, conventions, conférences, et avant-premières.*

Montée sur vérins hydrauliques la protégeant de toute vibration, la salle bénéficie en outre de conditions exceptionnelles d'isolation phonique et sismique, est accessible aux personnes à mobilité réduite, et se trouve parfaitement desservie par les transports en commun.

Aussi, même détenu actuellement par des capitaux privés, ce site d'exception, réalisé en 1991 par la Mairie de Paris, s'avère un patrimoine culturel d'intérêt général, méritant largement le soutien des pouvoirs publics (Ville, Région, Etat, et même, pourquoi pas, de l'Europe).

En témoignent les milliers de signatures recueillies par la pétition lancée pour sa défense par les riverains, incluant des personnalités politiques et artistiques de tous bords, en adéquation avec les 90 % de votes "non" à sa fermeture, recensés par le référendum organisé par la revue « Zurban » en Juin dernier.

En consultant les "quelques réactions" rassemblées sur le site <http://sauvonslegrandecran.free.fr> (onglet « pétition »), vous pourrez constater l'émotion suscitée par ce projet, tout comme le refus catégorique des internautes de voir s'accroître le nombre de commerces dans le centre commercial Italie2.

En effet, la disparition du premier pôle économique et culturel du 13° ne manquerait pas d'entraîner le déclin de l'activité du quartier, notamment dans le domaine de la restauration les soirs et jours fériés. A l'inverse rien ne justifie qu'il ne retrouve sa raison d'être et sa rentabilité avec une gestion adaptée à sa vocation première, permettant le recrutement de nombreux emplois liés à la production du spectacle (animateurs, artistes, techniciens, gestionnaires, etc)

Après l'engagement solennel sur France3 en Février dernier de M. Serge BLISKO, maire du 13°, de "*s'opposer par tous les moyens politiques et juridiques à la transformation en magasins de cette salle*", les Parisiens ne comprendraient pas que la commission attribue les autorisations nécessaires à cette opération, en l'absence de toute alternative proposée, sachant que la convention passée entre l'exploitant et la ville interdit tout changement d'affectation jusqu'en novembre 2006.

Puisque rien n'a encore été tenté jusqu'ici pour sauver cette salle de prestige, nous vous prions, avant d'en arriver à cette extrémité, de veiller à ce qu'aucune décision ne soit prise jusqu'au lancement d'une vaste consultation auprès des Franciliens, et d'appels d'offres auprès de repreneurs publics ou privés susceptibles de relancer son activité.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à cette cause, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

* Voir également les onglets "Historique " et " Cahier des charges" dans « La Salle ».